



## Cahier d'acteur de l'ANATEEP

# Le financement des transports scolaires : un dossier majeur à ne pas sacrifier sur l'autel des économies

Il semble qu'un consensus se fasse sur l'idée d'une plus grande contribution des usagers dans la tarification des transports publics. L'ANATEEP souhaite rappeler la spécificité du transport scolaire au sein du secteur des transports en commun de personnes. Cette spécificité justifie que le financement de ce service public administratif (SPA) local, essentiel pour les familles, ne soit pas traité dans le cadre général. La contribution financière des familles pour leurs enfants ayants-droit doit être minimale pour répondre aux nombreux enjeux du transport scolaire : social, éducatif, d'aménagement du territoire, écologique et économique.

### La spécificité du transport scolaire

La notion de « transport scolaire » s'appuie sur la définition qui en est donnée à l'article R3111-5 du code des transports :

*« Les transports scolaires sont des services publics réguliers de transports routiers créés pour assurer principalement à l'intention des élèves la desserte des établissements d'enseignement. Sont assimilés à des transports scolaires les services publics à la demande organisés en faveur des élèves et étudiants handicapés en vue de leurs déplacements vers les établissements scolaires ou universitaires ».*

Mais nombreux sont les élèves qui se rendent en cours grâce aux lignes régulières, qui relèvent de l'article R3111-2 du code des transports. C'est pourquoi on rappelle que le transport collectif d'élèves peut être effectué au moyen de deux types de services réguliers :

- le service à titre principal scolaire (SATPS), dit « transport scolaire »
- le service régulier ordinaire (SRO), appelé communément « ligne régulière »

Chaque jour, quelque quatre millions d'élèves, de la maternelle au lycée, empruntent un mode de transport collectif routier pour se rendre à leur établissement scolaire. C'est un élève scolarisé en France sur trois qui est transporté, pour un coût total annuel de l'ordre de 3 milliards d'euros chaque année. **L'enjeu social et éducatif est majeur.**

Comme à leurs débuts, au tout début des années 60, les transports scolaires sont « *un élément essentiel de la réforme de l'enseignement* » et « **concourent à la démocratisation et à l'égalisation des chances entre ruraux et urbains** ». Cet enjeu n'a pas disparu avec le temps, même si, depuis la décentralisation le 1<sup>er</sup> septembre 1984, ce sont des collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes qui gèrent les transports d'élèves. Selon le code des transports, les organisateurs fixent ou homologuent les tarifs. Cela signifie concrètement que le prix payé par les familles sera différent selon le lieu de domiciliation et l'implantation de l'établissement scolaire. Toute



l'histoire du transport scolaire nous le montre : la question du reste à charge, pour les familles, du transport scolaire est une problématique éminemment politique. Elle garde un fort potentiel de tensions et de controverses.

### **Pour une contribution faible des familles**

Les choix tarifaires et leur traitement doivent par conséquent être particulièrement « pensés », tant par les élus(e)s que par les technicien(ne)s.

**Or, la crise de financement des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ne doit pas conduire à des restrictions budgétaires au détriment du pouvoir d'achat des familles et des élèves transportés.**

La gratuité totale (au sens de l'ANATEEP, c'est-à-dire la prise en charge par les parents d'au maximum 5% du coût total annuel par élève transporté), est une réalité en Bourgogne Franche Comté, en Centre Val de Loire, en Corse, en Occitanie. La gratuité partielle (en fonction du niveau de scolarité) est une réalité en Auvergne Rhône Alpes, dans le Grand Est, dans les Hauts de France. Ces orientations sont aussi très présentes au sein des intercommunalités urbaines. Il serait funeste de remettre en cause cette politique qui prend en compte l'enjeu social et éducatif du transport scolaire. **L'utilisateur scolaire n'est pas un client comme un autre...** La contribution familiale est d'ailleurs globalement d'une remarquable stabilité sur les trente dernières années. Elle reste faible et très souvent inférieure à 10 % du coût total du transport scolaire. La gratuité du transport scolaire ne signifie pas gratuité du transport public.

### **Demandes de l'ANATEEP**

Lors de ses Assemblées générales de Nantes, en juin 2012, puis de Saint-Paul-lès-Dax en mai 2019, l'ANATEEP formule des demandes claires, avec la perspective d'une « *gratuité du transport scolaire pour plus d'égalité* ». En agglomération comme en zone rurale, l'ANATEEP demande que les autorités organisatrices, tout en optimisant la qualité du service, **assurent la gratuité d'un aller-retour quotidien pour tout élève, de la maternelle au lycée, ou d'un (voire deux) aller-retour hebdomadaire pour les internes.** Pour l'ANATEEP, une contribution citoyenne de responsabilisation correspondant au maximum à 5% du coût total annuel du transport d'un élève est acceptable. Cette politique ne doit pas être entravée par des restrictions budgétaires.

Par ailleurs, l'ANATEEP considère **qu'une tarification solidaire ne répond pas à l'enjeu d'égalité d'accès au service public d'éducation.** Comme à l'école, la gratuité fédère sur un principe d'égalité là où une tarification sociale diviserait par l'introduction de seuils. La gratuité du transport d'élèves répond à un enjeu social, éducatif, écologique et d'aménagement du territoire ; ce n'est pas un choix de gestion.

Enfin, afin d'éviter les amalgames qui nuisent à la lisibilité des objectifs (et au risque de se répéter), l'ANATEEP insiste sur le fait que la gratuité du transport scolaire ne doit pas être assimilée à la gratuité du transport public car toutes deux relèvent de problématiques distinctes.



À l'heure où, compte tenu des révisions des plans pluriannuels d'investissement se multiplient sous la pression des mesures de réduction de la dette, le financement du transport scolaire ne doit pas être la victime de coupes sombres préjudiciables à un secteur « *dont on ne parle pas* » mais qui assure, au quotidien, sa mission sociale, environnementale et éducative, grâce à l'implication forte des élu(e)s locaux, au bénéfice de centaines de milliers de familles.